

7

Commission permanente

Séance du 27 février 2023



Rapporteur : Mme BILLARD

47700

32 - Personnes âgées

Subvention pour l'association Medias Séniors

Le lundi 27 février 2023 à 14h20, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à Mme MESTRIES), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h55.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Exposé :

L'association Medias Séniors qui existe maintenant depuis 20 ans poursuit son activité de valorisation de la vieillesse à partir de supports vidéo réalisés de manière professionnelle avec le concours de TVR.

Ces magazines sont conçus et animés par les personnes âgées elles-mêmes en collaboration étroite avec les Etablissements d'hébergement pour personnes dépendantes (EHPAD), les Centres locaux d'information et de coordination gérontologique (CLIC) et l'Observatoire et pôle d'animation des retraités rennais (OPAR).

Medias Séniors compte aujourd'hui plus de 200 films conservés sur un support numérique utilisable et exploitable selon les souhaits de ses partenaires.

Elle réalise également le magazine C Pratique qui regroupe ses partenaires principaux, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, la Ville de Rennes et la Carsat de Bretagne. Le magazine en question a pour but de traiter en direct, lors du journal de TVR Soir, une fois par mois, une thématique liée au vieillissement avec les événements principaux se déroulant ce mois-là.

Sa demande de subvention est soumise à la décision de la Commission permanente pour un montant de 4 320 € comme les années précédentes.

Décide :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Medias Séniors pour un montant de 4 320 € au titre de l'année 2023.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 28 février 2023

ID : CP20231062

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation